



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2016 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 1 290 000 \$ pour financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA16-27010).
- Règlement autorisant un emprunt de 5 725 000 \$ pour financer les travaux de réfection et de mise aux normes d'immeubles (RCA16-27011).
- Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la construction de nouveaux immeubles (RCA16-27012).

Le **6 mars 2017**, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 21^E JOUR DE MARS 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux